

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **TOULOUSE**



1311282

Dénomination : 4 AXES

n° de gestion : 2010B00097

n° d'identification : 423 634 518

n° de dépôt : A2010/006558

Date du dépôt : 07/05/2010

Pièce : AGEacte sous seing privé du 17/03/2010

CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

Monsieur Didier DUMONT né le 09 novembre 1954 à VILLERUPT demeurant à 272 route de Launaguet 31200 Toulouse, de nationalité française, ci-après dénommé le cédant,
d'une part,

et

Groupe CBV Ingénierie, Société Anonyme au capital de 1 002.000 euros, dont le siège social est situé à Rueil Malmaison, 2 rue Eugene et Armand Peugeot 92563, immatriculée au R.C.S. de Nanterre, sous le numéro d'identification unique 332 552 686, ci-après dénommé le cessionnaire,

représentée par M. Sylvestre BLAVET, Directeur Général Unique,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Par les présentes, monsieur Didier DUMONT cède, délègue et transporte en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à Groupe CBV Ingénierie qui accepte, 99 parts sociales, lui appartenant dans la société 4 AXES

SARL au capital de 42 000 euros
29, rue Jean Monnet
31240 SAINT JEAN
RCS 423 634 518 Toulouse

Groupe CBV Ingénierie aura la propriété des parts sociales présentement cédées à compter du 19 mars 2010 et il en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du premier jour de l'exercice social actuellement en cours.

Il sera donc aux droits du cédant et aura et exercera à compter dudit jour, tous droits, actions et obligations attachées aux parts cédées.

Étant toutefois rappelé que ladite cession ne sera opposable :

- à la Société, qu'après accomplissement des formalités de signification dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil;
- et aux tiers, qu'après accomplissement de cette formalité et en outre, qu'après publicité au registre du commerce et des sociétés, dans les termes de l'article 20 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'article 14 du décret du 23 mars 1967.

SB
du

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de 505.05€ par part sociale cédée, soit moyennant le prix total de 50 000 euros.

Aucun titre représentatif des parts sociales cédées n'a été délivré. Conformément aux clauses statutaires, leur propriété résulte uniquement desdits statuts, des actes modificatifs ultérieurs et des cessions de parts régulièrement consenties.

Groupe CBV Ingénierie déclare connaître parfaitement la situation juridique actuelle de la société 4 AXES et être en possession de tous les éléments et documents établissant ou permettant d'établir l'actif et le passif actuels, de sorte qu'à cet égard, la présente cession est réalisée par monsieur DUMONT en toute connaissance de cause, ce que Groupe CBV Ingénierie reconnaît expressément.

La présente cession sera signifiée à la société, à la requête et à la diligence du cessionnaire, ou acceptée par elle dans un acte authentique.

Elle sera, en outre, publiée au registre du commerce et des sociétés de Toulouse conformément à la loi.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

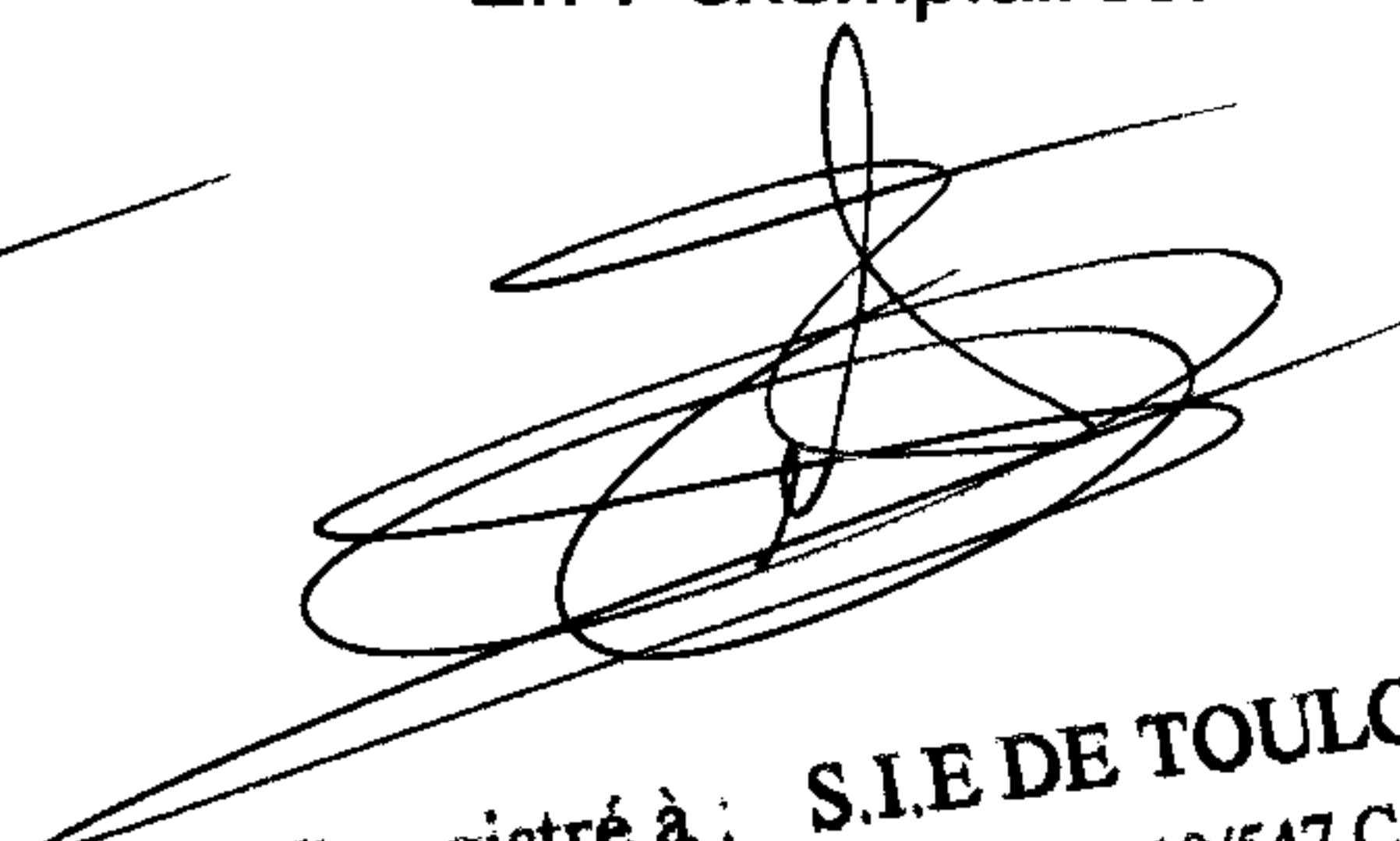
Pour les besoins de l'enregistrement, il est ici précisé :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les droits de cession de parts sociales sont dus lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Saint Jean le 17 mars 2010
En 7 exemplaires.



Enregistré à : S.I.E DE TOULOUSE-NORD
Le 29/03/2010 Bordereau n°2010/547 Case n°13
Enregistrement : 1 432 €
Total liquidé : mille quatre cent trente-deux euros
Montant reçu : mille quatre cent trente-deux euros
Le Contrôleur principal

Ext 2818

DUPLICATA

